

REPUBLIQUE DU NIGER

REGION DE DOSSO

DEPARTEMENT DE GAYA

COMMUNE URBAINE DE GAYA

MAIRIE DE GAYA

**Procès-verbal de la première session ordinaire, du Conseil Municipal de la Commune Urbaine de Gaya tenue du 16 Juillet 2021.**

L'an deux mil Vingt un et le 16 juillet, a démarré à 9h heures la première session ordinaire du Conseil Municipal de la Commune Urbaine de Gaya. Tenue sous la Présidence de Monsieur Boureima Mounkaila, Président dudit Conseil, à l'effet de statuer sur les points d'ordre du jour suivants :

1. Présentation et l'adoption du projet de règlement intérieur,
2. Mise en place des Commissions spécialisées,
3. Rapport général de la Commune.

Divers : Communications et Informations

Une Fatiha était prononcée par un marabout.

Le préfet du Département de Gaya a dans son intervention félicité les conseillers de la confiance placée en eux par les populations et a rappelé les rôles et missions d'un conseiller municipal et a prodigué des sages conseils pour la réussite de leur mandat.

Par ailleurs, il a rappelé certaines dispositions du CGCT qui règlementent le fonctionnement des organes délibérants des collectivités Territoriales (livre 4 du CGCT)

Ce fut ensuite le tour du Président du conseil de prendre la parole :

Après la Fatiha prononcée par un marabout, le Président du conseil Elh Boureima Mounkaila dans son allocution d'ouverture a rendu Grâce à Allah le Tout Puissant, le Miséricordieux et a remercié les participants d'avoir répondu massivement à l'invitation et cela malgré les préoccupations du moment.

Ensuite, il a émis les vœux de voir la quiétude, la concorde, la fraternité et la stabilité, régner tout au long des travaux de cette session. Sur ce, il déclare ouverte la première session ordinaire du Conseil Municipal de la Commune Urbaine de Gaya.

Il a félicité les nouveaux conseillers élus et a rappelé le rôle et missions d'un conseiller municipal en l'occurrence, il est le porte-parole de son village.

Il a présenté ses priorités pour la commune :

- 1) La sécurité sur le territoire Communal ;
- 2) Des reformes dans la chaine de recouvrement pour une meilleure mobilisation des recettes ;
- 3) La salubrité de la ville ;
- 4) Les kiosques et les hangars anarchiquement installés dans les artères de la ville ne respectant pas les normes urbanistes vont connaitre un début de solution ;
- 5) Les koris de Dendi kourai (lambou gorou,djindai windi,et forgobéri),coris plateau et koira tadjji font partis des premiers dossiers qui seront soumis aux PTF ;
- 6) Le parking anarchique des gros porteurs dans la ville au bord du goudron va bientôt finir avec le park modeste qui sera ouvert dans la base des chinois.
- 7) Les fiches d'opérations (Santé, Agriculture, Environnement, Education, Elevage Hydraulique, Extension d'eau et Electricité vont connaitre une relance) ;
- 8) Le palais du chef de canton va être accompagné ;
- 9) Les chefs de quartiers, nous allons veiller et renforcer à ce qu'ils soient le point de départ toute conciliation pour faire d'eux des partenaires, interlocutoires de 1<sup>er</sup> rang ;
- 10) La remise au travail des agents de la mairie, l'engagement est prise pour payer les salaires à terme échu et éponger progressivement les arriérés selon le flux des recettes et ne plus faire de nouvel arriéré.

La réalisation de l'ensemble de ses préoccupations permet de restaurer la confiance entre la Mairie et la population à fin d'accélérer le changement de comportement et la mobilisation de la TVA et TM.

Comme vous le constatez mes dames et monsieur tout est priorité dans notre commune.

Par ailleurs, l'hivernage s'installe avec ses bonheurs et ses déboires, nous nous félicitons de l'installation totale, mais c'est aussi de prendre de mesures contre la divagation des animaux créant des dégâts champêtre d'où des conflits champêtres ; des semences dans les concessions, d'où des maladies et risque de toute sorte. C'est pourquoi nous lançons un appel à l'endroit des populations plus jamais de divagation d'animaux et de semences dans les habitations.

Effectif : Le conseil municipal est composé de dix-huit (18) membres élus dont cinq (5) femmes et un (01) membre de droit.

Après l'installation des participants, le DDDC/AT faisant fonction de SG (le SG étant empêché), a procédé à la vérification des mandats des membres du conseil.

Etaient absent : neuf (9) conseillers élus

Ces neuf membres élus n'ont pas répondu à l'appel pour convenance personnelle et non justifiée ; ils ont opté pour la politique de la chaise vide depuis le 25/05/21 date de l'élection du Maire et de ses Adjoints ; il s'agit de :

N°	Noms et prenom	Partis politique	Contacts
1.	Fati Albaarka	Lumana Africa	
2.	Aichatou Kimba.	Lumana Africa	
3.	Souley Gouda	Lumana Africa	
4.	Ilyassou Labo	Lumana Africa	
5.	Manmane Djori	Lumana Africa	
6.	Ayouba Saley	Lumana Africa	
7.	Bachir Moussa Salah	MNSD	
8.	Balkissa Maidawa.	MNSD	
9.	Ibrahim Issaka	ANNEMA	

Etaient présents : Neuf (9) membres, dont les noms suivent :

N°O	Noms et Prénoms	Fonction	Contact
01	Mounkaila Boureima	Président du Conseil	
02	Sani Moussa	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire	
03	Mariamama Idrissa Baidari	2eme Adjointe au Maire	
04	Yaou Albadé	Conseiller élu	
05	Issa Soumama	Conseiller élu	
06	Zahirou Hassan	Conseiller élu	
07	Zeinabou Hassan	Conseillère élue	
08	Mahamadou Laoual	Conseiller élu	
09	Idé Yarou	Conseiller élu	
10	Abdou Gazari	Membre de droit	

Par manque de quorum, la session a été reportée conformément à Article 183 du CGCT qui stipule que :

Lorsque le quorum n'est pas atteint au cours d'une session, une nouvelle session est convoquée dans un délai minimum de soixante-douze (72) heures. Le quorum n'est pas exigé à cette nouvelle session pour les questions qui figuraient à l'ordre du jour de la première convocation.

C'est pourquoi la session est reconvoquée pour le jeudi 22/07/21 pour le même ordre du jour à la même heure et au même lieu.

Fait à Gaya, 19, Juillet 2021

Le secrétaire de service

Le DDC/AT

Idrissa Ganda

Le Président du conseil Municipal

M. Boureima Mounkaila

